

retourné chez moi et j'ai vu dans le *Free Press* de London une lettre écrite par Chs. James Fox qui a toujours été un des partisans du gouvernement actuel, et dans cette lettre, il attire l'attention du gouvernement sur cette question. Voici ce qu'il dit :

A la dernière session, une motion a été présentée à l'effet de faire admettre les engrais en franchise ; mais cette motion a été rejetée. Il est bien bon de parler de nos mines de phosphate ; elles peuvent avoir une grande valeur, mais dans tous les cas, pour la plupart de nos cultivateurs, ce ne sont pas les phosphates dont ils ont besoin, mais une substance contenant une grande proportion de nitrogène et de potasse. Je sais par expérience qu'en achetant au Canada je paye cher un article qui ne contient guère que du phosphate pulvérisé à l'état naturel ou une forte proportion de kanéite allemande. En achetant à New-York, j'ai toujours bien réussi, parce que je sais que j'obtiens un bon article, et j'ai toujours payé les droits sans murmurer.

Voici un grief encore plus fort que les droits de douane. Le 1er avril, il a reçu un avis que ses engrais se trouvaient à la station du chemin de fer du Grand-Tronc. Le 2, il se rendit pour les réclamer en payant les droits, mais on lui a fait dire qu'il fallait en envoyer un échantillon à Ottawa pour en faire faire l'analyse, avant qu'il put les avoir. Le 8, il y est allé lui-même, et il eut la même réponse. Il continue en disant que s'il ne peut les avoir en temps voulu pour en faire usage, ils ne lui seront d'aucune utilité. Il ajoute qu'il y a trente-quatre ans qu'il est conservateur, mais que si c'est ainsi que l'on traite les cultivateurs, le plus tôt nous aurons un changement, le mieux ce sera.

Je voudrais aussi attirer l'attention de la chambre sur le fait qu'il y a un article qui entre dans la fabrication des instruments agricoles, je veux parler du fer. Afin d'encourager la production du fer dans ce pays, les cultivateurs sont obligés de payer le double du prix pour tout article où il entre du fer. Voilà comment l'on rançonne les cultivateurs.

Permettez que je vous dise quelques mots au sujet de la ficelle à lier que le "Farmers Institute" de Middlesex a demandé de faire mettre sur la liste des articles admis en franchise. Nous savons que les manufacturiers de cette ficelle ont formé une ligue, et que le prix que les cultivateurs sont aujourd'hui obligés de payer sont devenus une grave affaire. Les cultivateurs ne payaient d'abord que 11 cents la livre, ce qui était une taxe considérable, parce qu'il faut trois livres de ficelle en moyenne par acre de grain, de sorte que l'on impose une taxe de 33 centins par acre. L'année dernière, les manufacturiers de ficelle en manille se sont ligüés et ont élevé les prix à tel point, que les marchands ont été obligés de demander 18 centins la livre. L'on s'est convaincu, cependant, que deux livres de ficelle de lin équivalaient à trois livres de ficelle de manille, et cette concurrence a fait baisser le prix de la ficelle de manille à 15 ou 16 centins la livre. En prenant le prix de 15 centins, il en coûte 45 centins par acre à un cultivateur pour sa ficelle à lier.

Les cultivateurs sont aussi, sous d'autres rapports, placés sur un pied d'infériorité relativement aux autres classes de la société. Les droits sont imposés dans le but de favoriser toutes les autres industries, mais on dirait qu'ils ont été imposés dans le but de décourager la classe agricole. Prenez le sel comme exemple. Les industriels en salaison de poisson importent leur sel en franchise, tandis que les cultivateurs qui en ont besoin pour des engrais, sont obligés de payer des droits presque prohibitifs.

M. ARMSTRONG

Il n'en est pas ainsi seulement pour le sel, mais lorsqu'il s'agit de la ficelle, l'armateur ou le navigateur peut en obtenir en payant des droits de 5 pour 100 pour le grément de son navire, ou pour l'usage de son bateau à bord, tandis que l'on demande 25 pour 100 au cultivateur. Pourquoi cette distinction au détriment des cultivateurs ? Les cultivateurs devraient jouir des mêmes privilèges dont jouit l'industriel en salaison de poisson.

Quant à la motion présentée par l'honorable député de Huron (M. McMillan), je désire dire qu'il s'agit là d'une question sérieuse qui prendra des proportions chaque année.

L'un des moyens par lesquels nous pouvons faire face à ce nouvel état de choses, est de cultiver moins de terrain et de produire plus. Si, en cultivant 50 acres, un cultivateur peut obtenir les mêmes résultats qu'en en cultivant 100, c'est autant de capital épargné pour lui. Tout cultivateur d'expérience qui connaît l'assolement sait qu'on peut facilement obtenir céréals, et qu'en en cultivant qu'un acre de terre l'on peut arriver au même résultat qu'en cultivant deux ou mêmes trois acres, d'après le mode actuellement en vogue.

Au nombre des principaux articles importés dans la partie du pays que j'habite sont le maïs sucré mammoth et le maïs à dent de l'ouest, lesquels ne mûrissent pas et ne peuvent être cultivés au Canada.

Cette résolution demande que le cultivateur puisse avoir le privilège et l'avantage d'importer ces articles en franchise.

Un autre article que le cultivateur pourrait importer avec avantage s'il était admis en franchise, c'est la graine de navet qui, comme l'expérience l'a démontré, ne peut être produite ici que difficilement. La première semence importée produit une bonne semence pour une autre année, mais si nous allons plus loin, les navets deviennent cordés. Je n'ai pas le temps de citer tous les articles qu'il serait avantageux pour les cultivateurs d'importer en franchise, mais je ferai remarquer à la chambre que les cultivateurs, dans la condition difficile où ils se trouvent, demandent que le gouvernement s'occupe d'eux, et qu'il fasse tout ce qu'il pourra pour les aider dans leur industrie et pour diminuer les charges qui pèsent sur eux.

M. ROWAND : Je ne retiendrai la chambre que le moins longtemps possible, en donnant les raisons pour lesquelles j'appuie cette résolution. Laissez-moi vous parler d'abord de la condition actuelle des intérêts agricoles dans ce pays. Un député éminent qui se dit cultivateur, a déclaré en cette chambre pendant cette session que les cultivateurs sont dans un état prospère. Telle n'est pas mon opinion. J'aimerais beaucoup à inviter cet honorable député à venir visiter les comtés de Bruce et de Huron, ainsi que d'autres comtés voisins, et d'adresser la parole dans un institut de cultivateurs pour les convaincre qu'ils sont dans un état prospère. J'espère que l'honorable député acceptera l'invitation, et je suis certain qu'à son retour, ses opinions seront grandement changées.

Le premier ministre a été heureux de citer les paroles de ce député pour prouver que le pays est prospère, et j'invite aussi le premier ministre à venir rencontrer les cultivateurs dans leurs instituts, car c'est là, j'en suis convaincu, qu'il pourrait se faire l'idée la plus juste sur la condition de la classe agricole. Je regrette de ne pouvoir dire que